

ECOLE MATERNELLE LES RENONDAINES

Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 19 octobre 2017 / 18h00-20h00

Etaient présents :

Directrice : Mme Céline Valente

Enseignants : Cédrine Barera, Sophie Mey, Christine Vincenot, Vanessa Lavigne

Equipe RASED : Cécile Tardieu

Responsable aux Affaires Scolaires (Mairie) : M. Delattre

Représentants des parents élus : Mesdames, Lepère, Jouet, Breteau, Rivoal, Caiado, Carrassus, Messieurs Albertin et Froissart

Responsable de l'accueil de loisirs : Isabelle Richard

Invités (parents d'élèves FCPE) : Madame Zicaro,

Secrétaires : Mme Barera- Mme Zicaro

1- LES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES

Elles ont eu lieu le 13/10/2017 de 13h50 à 17h50. La règlementation impose une amplitude horaire de 4 heures incluant au moins une entrée ou sortie des élèves.

Statistiques :

- 169 électeurs inscrits (175 en 2016)

- 104 votants (116 en 2016)

- 90 suffrages exprimés (84 en 2016)

- 14 bulletins blancs et nuls (32 en 2016)

Les élections se sont déroulées dans de bonnes conditions avec des parents volontaires et organisés pour tenir le bureau de vote. On peut se féliciter de la participation avec environ 61.54% contre 66,29% l'an dernier. Le vote par correspondance a représenté 88 votes soit 84,6% des suffrages.

Le quotient électoral (suffrages exprimés / par le nombre de sièges à pourvoir) est de : 22.5 (24 en 2016). 8 candidatures (4 titulaires et 4 suppléants) d'une seule liste (FCPE) ont été proclamées élues. Le trombinoscope des nouveaux parents élus a été affiché sur le panneau d'affichage à l'extérieur de l'école et distribué dans les cahiers de liaison. Il sera également en ligne sur le site de l'école.

2- BILAN RENTRÉE SCOLAIRE

A – Les effectifs

A ce jour, l'école compte 92 élèves répartis en 4 classes comme suit :

	Mme MEY (PS/MS)	Mme BARERA (PS/GS)	Mme VINCENOT (PS/MS)	Mme VALENTE (GS)	TOTAL SECTION
PS	9	11	10		30
MS	15		14		29
GS		10		23	33
TOTAL CLASSE	24	21	24	23	92

Il y a eu 1 inscription en PS depuis le début de l'année

TOTAL ECOLE : 92 élèves

4 élèves ne se sont pas présentés (inscription dans le privé et déménagements), 1 inscription en PS a été récemment enregistrée. Les seuils restent très bas et préoccupants. Les mesures de carte scolaire (fermeture et/ ou ouvertures de classes) dépendent des prévisions d'effectifs effectuées en décembre puis réajustées en fin d'année. Une nouvelle tranche de logements sera livrée et devrait permettre une augmentation du nombre d'élèves.

La question des dérogations est posée, M Delattre explique que la règle du « 1 pour 1 » entre écoles a été appliquée.

B – Le personnel

L'équipe enseignante reste inchangée : Mmes Barera, Mey, Vincenot et Valente. C'est Mme Lavigne qui assure le quart de décharge tous les jeudis et 1 mercredi sur 4.

Pas de changement non plus pour l'équipe des ATSEM : Mme Chithi Fatima, travaille avec Mme Mey, Mme Goussard Samia, travaille avec Mme Barera et Mme Valente l'après-midi, Mme Carole Rouzeau, travaille avec Mme Vincenot.

L'entretien et la restauration, sont assurés par Karine Potier et Gladys Coentin.

Le trombinoscope de l'équipe éducative est affiché dans le couloir de l'école et distribué dans les cahiers.

C – Les interventions

Le sport a repris depuis le 27 septembre avec Thierry Soraruff qui intervient pour les GS de Mmes Barera et Valente tous les mercredis au gymnase de l'Escale au lieu du jeudi les années précédentes. Cette modification est intervenue pour permettre à tous les élèves de la Ville du bois de bénéficier de ces séances dans le contexte qu'a connu la commune (3 ouvertures de classes). Il a été nécessaire de modifier les rotations du transporteur Daniel Meyer ce qui n'était pas une évidence puisque ce dernier aurait pu refuser puisqu'un marché est conclu. Selon Monsieur Caulay, responsable du service éducatif il serait souhaitable d'anticiper ces changements début juin. Or il est difficile de prévoir les éventuelles ouvertures de classes avant la rentrée. D'autres changements sont susceptibles d'intervenir dans les années à venir. Ne serait-il pas possible de le préciser dans le contrat signé avec le prestataire Daniel Meyer car il est impossible d'anticiper l'organisation de la rentrée d'autant plus que les rythmes scolaires peuvent à nouveau changer. M Delattre explique que le prestataire veut connaître à l'avance les rotations.

4 cycles d'intervention répartis sur l'année (7 séances environ pour chacun) : jeux traditionnels, jeux de raquettes, gymnastique au sol et athlétisme.

Les élèves de GS bénéficieront de 10 séances de natation à partir du mois d'avril tous les mardis après-midi pour la classe de Mme Valente et le vendredi matin pour les GS de Mme Barera. La natation est comme toute activité obligatoire, il faut un certificat médical du médecin pour dispenser un élève de natation.

Conformément au règlement intérieur de la piscine, les élèves dispensés (maladie, verrues, molluscum) ne peuvent pas fréquenter la piscine et attendre sur les bancs encerclant les bassins (raisons de sécurité invoquées). Ils sont placés sous la surveillance des enseignantes restées à l'école.

Nous solliciterons les parents pour s'inscrire sur le tableau dans le couloir d'entrée de l'école pour accompagner les enfants et aider au déshabillage / habillage, à la piscine. L'activité ne concernera que des grandes sections mais si des parents des autres niveaux souhaitent accompagner, ils seront les bienvenus. Ces séances de natation sont bénéfiques et permettent une meilleure appréhension de la natation obligatoire en CP. Pour les plus réticents, il peut y avoir un blocage à dépasser, pouvant aller jusqu'à la moitié des séances, mais tous les enfants apprécient au final cette activité grâce aux activités ludiques proposées par l'équipe de maîtres-nageurs.

Les bibliothécaires sont intervenues le 29 septembre et le 13 octobre. Elles reviendront environ 1 fois par mois.

D- Sécurité

- **PPMS** : Comme tous les ans différents exercices se dérouleront sur l'année pour s'entraîner à l'évacuation en cas d'incendie mais aussi pour faire face à risque climatique ou d'attentat dans le cadre du PPMS (plan de mise à l'abri et sécurité).

Le premier exercice a été organisé le 19 octobre. Il s'agissait d'une simulation d'intrusion. Les élèves ont parfaitement respecté la règle du silence. L'exercice s'est déroulé dans de bonnes conditions mais plusieurs problèmes logistiques ont été relevés et figureront dans le compte-rendu :

- Le signal n'est pas audible dans l'ensemble de l'enceinte de l'école (sifflet). Il a donc été évoqué la présence d'anciens interrupteurs étiquetés "sonnette" ou "alarme" qui pourraient être remis en action.
 - Les verrous intérieurs des classes n'ont pas encore été livrés (travaux réalisés durant les vacances d'automne)
 - La clé du portail extérieur n'a pas été donnée à la directrice
- **Exercices incendie** : 3 exercices sont organisés par an. Le premier s'est déroulé le jeudi 21 septembre en présence du technicien de la municipalité chargé de la sécurité des bâtiments publics Monsieur Xavier Clemenceau. Pas de souci relevé, le signal sonore est parfaitement audible.
 - **La sécurité aux abords de l'école** : une forte proportion d'automobilistes ne respecte pas le feu rouge. Depuis la rentrée le feu est contrôlé par les forces de l'ordre le matin. En moyenne une verbalisation par jour d'école. Il a été observé qu'en présence du car scolaire, pour les véhicules circulant du centre-ville vers Montlhéry, le feu est masqué car le bus se déporte. Il est nécessaire de consulter les chauffeurs de bus afin de savoir pourquoi ils ne se placent pas correctement sur l'emplacement. La municipalité n'a pas de solution à apporter pour améliorer la situation.
 - Les représentants de parents d'élèves demandent s'il est possible d'installer de 2 **miroirs à l'intersection** de la rue des Renondaines et du chemin des bas rochers pour améliorer la visibilité des enfants et famille qui marchent sur la route car il n'y a pas de trottoir. La demande va être transmise aux services techniques de la mairie pour étude.
 - Les représentants de parents d'élèves remercient la municipalité d'avoir rouvert le **parking** et souhaitent qu'un un sens de circulation soit mis en place au niveau du parking (fléchage au sol). M Delattre rappelle que l'ouverture du parking n'est pas une bonne idée et opposé aux consignes de sécurité relatives au plan Vigipirate attentat.

D- Rythmes scolaires

Une réunion des différents groupes de travail (enseignants, parents et personnel municipal) devrait être organisée début décembre afin de prévoir l'organisation de l'année scolaire 2018-2019. Un questionnaire rédigé en partenariat entre représentants de parents d'élèves et municipalité doit être distribué aux familles le plus rapidement possible.

Le décret du 28 juin 2017 assouplissant les rythmes scolaires indique également que le PEDT disparaît, le coup de pouce financier également, ainsi qu'un dispositif qui n'était pas utilisé à La-Ville-du-Bois concernant le taux d'encadrement des enfants (plus d'enfants par animateur).

3- LE REGLEMENT INTERIEUR

Comme tous les ans, le règlement intérieur de l'école doit être voté lors du 1^{er} conseil d'école.

Ce règlement intérieur fait référence au règlement type départemental mais n'est qu'une brève synthèse non exhaustive. En cas de besoin on peut donc tout à fait s'y référer. L'objectif étant qu'il soit lu et compris par tous. Tous les points du règlement de l'école sont développés dans le règlement type départemental. La volonté de clarté et de simplification explique que certains points n'y figurent pas néanmoins ils s'appliquent à l'école.

Des échanges à ce sujet ont permis de faire émerger certaines remarques notamment par rapport à la communication envers les familles. L'équipe enseignante sera vigilante à l'information affichée devant les classes de façon à ce que les parents y aient tous accès (couloir d'entrée par exemple). Pour les besoins de communiquer vers les enseignantes, il est rappelé que le répondeur téléphonique (01 64 49 04 08) ou le mail (0911923w@ac-versailles.fr) sont disponibles (pour justifier une absence par exemple). Pour tout autre besoin les parents peuvent faire passer le message aux animateurs le matin du besoin de disposer du cahier ou éventuellement remettre un courrier sous enveloppe.

Quelques modifications mineures sont donc prises en compte.

Après lecture par chacun, le règlement intérieur est soumis à l'acceptation des différents membres du conseil.

Il sera transmis par les cahiers de liaison accompagné par la charte de laïcité. **Un bordereau de remise sera à signer** dans les cahiers et les 2 documents seront conservés par les familles.

Un vote à main levée est réalisé et le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

4. LES PROJETS SCOLAIRES

Projet d'école

Nous commençons la 3ème année du projet d'école axé sur le langage oral à travers les arts. Le théâtre était l'axe principal la première année, puis les arts du numérique ont prolongé le travail. Nous poursuivrons cette année avec un travail sur les contes traditionnels ou non. Nous souhaiterions détourner des contes et les illustrer. Nous aimerions travailler avec une illustratrice pour nous aider dans notre projet. L'objectif en fin d'année serait de permettre à chaque élève de repartir avec son album. L'argent de la coopérative devrait contribuer au financement de ce projet.

Matinée jeux

Le 15 novembre, une matinée jeux de société sera proposée aux élèves. Les parents volontaires pourront participer en cadrant des groupes de 4 ou 5 élèves.

2 autres dates seront proposées dans l'année. L'objectif de cette initiative est de développer différentes compétences : coopérer, développer des stratégies, attendre son tour...

Festivités de fin d'année

- Un spectacle sera offert aux enfants par la caisse des écoles pour un montant de 5€ par élève. Le théâtre Astral présentera son spectacle « La petite sorcière qui rêvait en couleurs » le 1er décembre matin à l'Escale.
- Nous nous rendrons au cinéma de Chilly-Mazarin le 12 décembre pour regarder la balade de Babouchka. Il s'agit de courts métrages sur le thème du conte. Cette sortie sera financée par la coopérative de l'école (3,50€ par élève).
- Un goûter de Noël sera organisé avec des préparations réalisées par les élèves.

Le photographe scolaire est passé le 28 septembre. Globalement les réactions sont positives sur le contenu de la pochette. Petit bémol sur le fait de devoir l'ouvrir (et donc s'engager à payer) pour pouvoir voir le contenu. Cependant aucune pochette n'a été retournée non ouverte.

La présentation sera rediscutée avec le photographe pour améliorer la visualisation avant achat pour l'an prochain.

5. POINTS TECHNIQUES

- La structure de jeu extérieur a été remplacée ainsi que le sol amortisseur de chocs. Même si elle demande une plus grande surveillance, les grands sont ravis. Les petits n'utilisent que le toboggan.
- Des travaux de faïence et peinture des murs des sanitaires ont été entrepris limitant les mauvaises odeurs.
- Des aménagements PPMS ont été entrepris : portillon à l'arrière de l'école (même si la clé n'a pas encore été mise à disposition), verrous intérieurs (installés aux vacances d'automne).

D'autres demandes restent en attente :

- Les stores de la classe de Mme Vincenot ne sont toujours pas installés. Après passage du service technique, il semblerait que cette classe ne soit pas adaptée à des maternelles d'après la législation vis-à-vis des escaliers et du dortoir éloigné de la salle de classe. Des vérifications légales vont être faites avant toute prise de décision de déménagement. Il est rappelé que l'école est devenue maternelle il y a 3 ans et qu'il est dommage de ne connaître les problématiques liées au bâtiment que maintenant. Cette école primaire au départ comporte des escaliers à de nombreux endroits. Des aménagements, non entrepris avaient été demandés (abaissement des vasques par exemple). Il est compliqué d'organiser un déménagement, qui dans tous les cas, ne sera pas entrepris par les enseignants sur un temps personnel. La question se pose sur le devenir de cette pièce. Il est en effet dommage de ne pas pouvoir utiliser les espaces d'une école.
 - Le remplacement du mobilier vétuste est demandé depuis plusieurs années. Le dernier changement de mobilier date de 2010.
 - Un rafraîchissement de la peinture de la rotonde et du couloir vers dortoir MS est à prévoir.
 - Stores californiens du réfectoire vétustes. Ils sont très sales dans un lieu où l'hygiène doit être irréprochable. Ils datent de 2003.

Une nouvelle demande est mise à l'ordre du jour : le sol de la salle de motricité. Ce dernier est en effet brut (ciment peint). Il est donc froid et très dur. Même si des tapis sont posés lors des parcours, le sol reste inapproprié. Il serait souhaitable de poser du PVC par exemple comme dans le reste de l'école. M Delattre se renseigne sur les normes applicables.

6. LA COOPERATIVE SCOLAIRE

Un nouveau mandataire a été désigné, il s'agit de Mme Vincenot.
Les appels aux dons ont été diffusés dans les cahiers de liaison.
Le solde en début d'année s'élevait à 1619,41€

Recettes de l'année dernière et en cours	Dépenses de l'année dernière et en cours
- Vente de calendriers 715€ - Marché de Noël 187€ - Dons FCPE 405€ (ventes diverses) - Dons FCPE Vente des enveloppes gagnantes 541€ - Appel aux dons d'octobre 2017 1385€	- 400€ pour 2 tablettes utilisées pour le thème du numérique - 320€ pour une sortie Cinéma (<u>Perdu, retrouvé</u>) - 1034€ pour la sortie au Zoo de Thoiry - 386€ pour une sono portable - 301€ pour l'intervenante "Techniques cinématographiques" - 250€ régie par classe x4 - Cotisations à l'OCCE + assurance 168€ - Régie d'avance (150€x 4 classes) 600€

Le solde de la coopérative s'élève à 851,41€

La vente des calendriers sera reconduite.

M Delattre est très satisfait du bilan de la fête des écoles. Les détails seront apportés lors de l'assemblée générale du 9 novembre.

7. QUESTIONS DIVERSES

M Delattre souhaite que les questions diverses lui parviennent avant le conseil d'école. Cette demande est entendue et devrait pouvoir être satisfaite.

Les parents d'élèves demandent la gratuité pendant 10 minutes le soir de 16h30 à 16h40 pour les familles avec un enfant scolarisé à Ambroise Paré comme cela est mis en place le matin.

M. Delattre répond que le bus qui ramène les plus âgés d'Ambroise Paré répond à ce besoin. Les parents d'élèves rappellent que l'heure d'arrivée est des plus aléatoire et nécessite d'attendre plus de 30mn, ce qui n'est pas des plus adapté pour des élèves de CP/CE1.

La comparaison est donc faite avec la gratuité du matin de 8h10 à 8h20. A cet horaire plus de 30 enfants sont présents à l'accueil de loisir dont 17 bénéficiaires de cet accueil gratuit soit plus de 50% Cela a une forte incidence sur le nombre d'animateurs puisque que le taux d'encadrement est réglementé. Il semble difficile de faire venir du renfort d'animateurs, uniquement pour ces 10 minutes. Une autre proposition est écartée : modifier l'horaire des écoles Maternelles par rapport aux écoles élémentaires de la commune. La réglementation s'y opposerait.

Contenu des goûters

Il y a eu une forte amélioration de la qualité et de la quantité des gouters : diminution des jus de fruit, ajout de lait, pain, fruit. Le cycle est défini sur 3 semaines durant lesquelles la variété est assurée puis se répète. Il existe un partenariat avec la boulangerie de La ville du Bois pour la viennoiserie. M. Delattre insiste sur le fait qu'on ne peut contenter tout le monde et que par exemple si on retire les viennoiseries cette année, elles pourraient être réclamées l'an prochain. L'équipe d'animation si le temps lui permet affichera le gouter de façon ponctuelle pour informer les parents.

Le petit déjeuner pour les enfants arrivant 7h45 :

Il est possible aux parents de fournir un en-cas qui sera mangé avant 8h pour les enfants arrivant avant 7h45, il devra être fourni par les parents directement aux animateurs présents. Ce dispositif ne doit pas être utilisé pour des petits déjeuners de dernière minute peu avant l'ouverture de l'école.

Programme et fonctionnement de l'équipe d'animation : le thème de l'année est le tour du monde

La photo de l'équipe de cette année est affichée à l'entrée de la rotonde. Le choix des animations fait par les enfants restera affiché jusqu'à la fin du centre pour permettre aux parents de visualiser les activités choisies. Pour information la photo de l'animateur réalisant l'activité n'est affichée qu'après le choix des enfants pour qu'ils choisissent vraiment l'activité et pas l'animateur.

Pour les vacances de la Toussaint le centre de loisirs des maternelles sera hébergé aux Renondaines. Le thème sera Halloween et l'école sera décorée en conséquence.

Pour information des enfants résidant sur la commune mais élèves de l'école Notre Dame seront accueillis les mercredis à partir de la rentrée de novembre dès le matin puisqu'il n'y a pas classe pour ce jour.

Le portail éducatif :

Un premier retour sur la mise en place du portail éducatif. Il manque une confirmation par mail de l'inscription au centre de loisirs. De plus on ne peut pas supprimer de jours avant la fin de la date finale d'inscription. M Delattre fait remonter les informations au service éducatif.

La boîte à Livre :

M Delattre n'a toujours pas accepté la mise en place de la boîte à livre aux Renondaines alors qu'elle est installée dans toutes les autres écoles de la ville. Celle-ci permettrait aux enfants de regarder des livres pendant les récréations. Il s'agit d'une action des parents d'élèves. M Delattre reste en attente des documents de conformité. Ces derniers ne lui sont pas parvenus. Les parents s'engagent à les adresser de nouveau.

La feuille du bois :

Les parents d'élèves demandent un encadré dans la feuille du bois pour résumer les différents organismes qui peuvent faire un appel au don pour les enfants (coopérative scolaire, Caisse des écoles et FCPE). M Delattre rappelle que la FCPE dispose d'un espace dans le guide distribué chaque année par la municipalité. Il est précisé qu'à partir de cette année il n'y aura plus d'appel aux dons pour la caisse des écoles par le cahier de liaison des élèves. Il est, en effet, interdit de faire transiter de l'argent par les enseignants en dehors de la coopérative scolaire.

Fête de l'école :

Les parents d'élèves demandent dès maintenant la possibilité d'avoir une estrade pour la fête de l'école. M Delattre répond que ça ne sera pas possible, le service technique étant trop restreint. Néanmoins, M le Maire avait suggéré d'utiliser les moyens techniques mis en place à l'Escale en fin d'année scolaire (scène, sono, lumières...). L'équipe enseignante n'est pas opposée à cette éventualité mais rappelle que pour se rendre au gymnase il est nécessaire de mettre à disposition des rotations de car afin d'emmener les élèves pour répéter le spectacle à plusieurs reprises. M Delattre prend note de la demande et suggère qu'un courrier lui soit adressé.

Don de la croix rouge française :

Lors de la fête des associations, la croix rouge française a fait un don de matériel scolaire (don de Cultura) à la FCPE. Le don a été réparti entre les différentes écoles de la ville et remis à l'équipe de Renondaines ce jour. L'équipe enseignante adresse ses remerciements aux représentants de parents d'élèves. .

Fin : 20h15

Prochain conseil d'école : 29/03/2017

La directrice,
Mme Valente